

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**UNITE DE GESTION DU PROJET SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT**

**AON N° :02/PSEA/MHA/2022**

**Travaux de construction des 805 cabines de latrines publiques dans 114 localités dans les wilayas de l'Assaba (275cabines), du Gorgol (221cabines) et du Guidimakha (309 cabines) en trois (3) lots distincts.**

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et, a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché pour la construction des 805 cabines de latrines publiques dans 114 localités en trois (3) lots distincts :

- ✓ Lot n°1 : construction de 96 blocs (275 cabines) dans la wilaya de l'Assaba,
- ✓ Lot n°2 : construction de 79 blocs (221 cabines) dans la wilaya du Gorgol
- ✓ Lot n°3 : construction de 112 blocs (309 cabines) dans la wilaya du Guidimakha.

Le délai d'exécution des travaux est de 12 mois pour chaque lot.

2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires à présenter leurs Offres sous pli fermé, pour la construction des 805 cabines de latrines publiques dans 114 localités dans les wilayas de l'Assaba (275 cabines), du Gorgol (221 cabines) et du Guidimakha (309 cabines) en trois (3) lots distincts

3. La procédure sera conduite par Appel d'Offres National (AON), tel que défini dans les « Règles des Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI. » datée de juin 2016, révisées en novembre 2017 et en août 2018] (*« les Règles de Passation des Marchés »*). Il est ouvert à tous les soumissionnaires originaires des pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la **Cellule de Coordination du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau [de 8 :00 à 17 :00 heures] à l'adresse indiquée ci-dessous :

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

TVZ, Ilot D, N°13

B.P:2781 Nouakchott-Mauritanie

Téléphone/Fax + 222 45257015.

Courriel : [mtarm2002@yahoo.com](mailto:mtarm2002@yahoo.com)

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible contre un paiement d'une somme non remboursable de 10 000 MRU. Le paiement sera effectué au niveau du trésor public. Le Dossier d'appel d'offre sera

remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du trésor.

6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :

- Une capacité d'autofinancement d'un montant de
  - ✓ Lot n°1 (Assaba): **5 000 000 MRU** en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
  - ✓ Lot n°2 (Gorgol) : **4 200 000 MRU**, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
  - ✓ Lot n°3 (Guidimakha) : **5 300 000 MRU**, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2021, 2020 et 2019) d'un montant au moins égal au montant de
  - ✓ Lot n°1 (Assaba) : **10 000 000 MRU** ;
  - ✓ Lot n°2 (Gorgol) : **8 400 000 MRU** ;
  - ✓ Lot n°3 (Guidimakha) : **10 600 000 MRU**.
- Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (**2021, 2020, 2019 2018 et 2017**), au moins **deux (02)** marchés similaires, de même nature et de même complexité.

7. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse indiquée à la fin de cet Avis d'Appel d'Offres au plus tard le **Jeudi 27 Octobre 2022 à 12Heure**. La remise des soumissions par voie électronique **ne sera pas permise**. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous, le **Jeudi 27 Octobre 2022 à 12Heure**.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre pour un montant :

- ✓ Lot n°1 (Assaba): **300 000 MRU** valable 118 jours, à compter de la date de dépôt de soumissions
- ✓ Lot n°2 (Gorgol): **250 000/MRU** valable 118 jours, à compter de la date de dépôt de soumissions.
- ✓ Lot n°3 ( Guidimakha) : **300 000MRU** valable 118 jours, à compter de la date de dépôt de soumissions.

9. Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).

10. L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est la suivante :

**Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics**  
**du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :**  
**Adresse: I Lot C, lot N°445 Tivrigh Zeina**  
**Nouakchott Mauritanie Tel : (+222) 45 25 38 52**  
**Email: [cpmpmha@gmail.com](mailto:cpmpmha@gmail.com)**

### **Remarques importantes :**

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
- Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :
  - La référence du marché,
  - Le montant du marché,
  - La date de réception (fournir le PV de réception),
  - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
  - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires
- En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement) la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires (y compris, au besoin, des visites des infrastructures réalisées dans le cadre des références du soumissionnaire).
- Les états financiers doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé. Pour les entreprises mauritaniennes, les chiffres d'affaires déclarés dans les états financiers et justifiés par des attestations délivrées par la Direction Générale des Impôts pour tous les exercices considérés (2019-2021).

**Le Coordinateur National du Projet PSEA**

**Mohamed El Moctar Mohamed TALEB**

